

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **LES PORTES DE LIEGE**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Rue des Anglais,

N° : 6A

Boîte :

Code postal : 4430

Commune : Ans

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0838.075.545

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

25-07-2011

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

G4 FINANCE SRL

0720811849

Voie de Liège 35

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-11-15

Fin de mandat : 2021-10-14

Gérant

Représenté directement ou indirectement par :

MOURY Gilles-Olivier

Administrateur

Voie de Liège, 35

4053 Embourg

BELGIQUE

MOURY MANAGEMENT SA

0415319158

Rue des Anglais 6 A

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-15

Fin de mandat :

Gérant

Représenté directement ou indirectement par :

MOURY Gilles-Olivier

Administrateur

Voie de Liège 35

4053 Embourg

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
	20		
	21/28	<u>3.666.229</u>	<u>967.269</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27	<u>3.666.229</u>	<u>967.269</u>
	22	3.666.229	1.857
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		965.412
6.1.3	28		
	29/58	<u>41.737</u>	<u>46.262</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41		<u>3.413</u>
	40		
	41		3.413
	50/53		
	54/58	<u>41.737</u>	<u>42.850</u>
	490/1		
	20/58	<u>3.707.966</u>	<u>1.013.531</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	-74.659	-48.386
Capital		10/11	18.600	18.600
Capital souscrit		10	18.600	18.600
Capital non appelé		100	18.600	18.600
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11		
Autres		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
Réserves indisponibles		13		
Réserve légale		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		130		
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-93.259	-66.986
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net				
		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
		164/5		
Impôts différés				
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.782.625	1.061.917
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3.782.625	1.061.917
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	47.774	2
Fournisseurs		440/4	47.774	2
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	2.108	
Impôts		450/3	2.108	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	3.732.743	1.061.914
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.707.966	1.013.531

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	13.623	1.282
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	63.996	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	278	586
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-50.651	696
Produits financiers		6.4 75/76B	48.726	
Produits financiers récurrents		75	91	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	48.635	
Charges financières		6.4 65/66B	24.348	2.379
Charges financières récurrentes		65	24.348	2.379
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-26.274	-1.684
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-26.274	-1.684
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-26.274	-1.684

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-93.259	-66.986
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-26.274	-1.684
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-66.986	-65.302
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-93.259	-66.986
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	975.228
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.762.956	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	3.738.184	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	7.959
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	63.996	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	71.955	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.666.229	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	48.635	
(76A)		
(76B)	48.635	
66		
(66A)		
(66B)		
6502	24.300	2.338

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %	
Actifs	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 100.00
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 100.00
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *	L	NR	5.00 - 5.00	10.00 - 100.00
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*				
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

3. Rapport spécial (prescrit par les articles 3 :6 §1 6° et 3 :153 du Code des Sociétés) du gérant à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2022.

3.a) Art. 3 :6 §1 6° du Code des Sociétés : justification de l'application des règles comptables de continuité

Nous estimons pouvoir y répondre de manière positive, car :

1. Nos règles d'évaluation en matière d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs circulants, sont suffisamment intensives pour éviter toutes moins-values latentes ou de réalisation de ces actifs.
2. La perte de l'exercice de 2021 n'est pas significative.
3. La société fait face à toutes ses obligations et a le soutien de son actionnaire.

3.b) Art. 3 :153 du Code des sociétés - Poursuite des activités

L'existence d'une perte reportée réduisant l'actif net à un montant inférieur à 25% du capital social nous impose ces justifications légales. Il incombe dès lors à l'A.G. de délibérer sur la poursuite des activités et de fixer les éventuelles mesures de restructuration requises à cet effet.

1. La société dispose d'un soutien financier suffisant pour assurer l'équilibre de son fonds de roulement.
 2. La société va générer à partir de 2022 un chiffre d'affaires lui permettant de dégager un cash-flow positif grâce à l'entrée du locataire dans l'immeuble de bureaux construit, fin 2021.
- À la lumière de ces éléments positifs, nous prions l'AG de ratifier cette décision de poursuite des activités en l'état.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

S.P.R.L. LES PORTES DE LIEGE

B.C.E.: BE 0838.075.545

Rue des Anglais 6A

4430 ANS

Rapport de gestion du gérant à l'assemblée générale ordinaire de la S.P.R.L. LES PORTES DE LIEGE du 15 juin 2022

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 3 :5 et 3 :6 du Code des Sociétés nous vous faisons rapport de notre gestion 2021.

1. Art. 3 :6 §1 1° du Code des Sociétés - Commentaires des comptes annuels

La société a obtenu un permis pour construire un immeuble de bureaux de 1.800 m² à Liège (Burenville). Les travaux de construction ont débuté en 2019 et se sont clôturés fin août 2021. L'entièreté de la surface a été louée à Securex pour une durée de 12 ans. Securex a pris possession des bureaux le 20/09/2021.

Les coûts relatifs à la construction du bâtiment s'élèvent à 2.762.956,2 € au 31 décembre 2021 et sont classés en 22 « terrains et constructions ».

Suite à divers frais administratifs, la société est en perte de 26.273,65 € au 31 décembre 2021.

2. Art. 3 :6 §1 2° à 8° - Autres commentaires

- a) 3 :6 §1 2 : Aucun élément exceptionnel n'est survenu depuis la clôture de l'exercice, dont les comptes annuels sont dès lors parfaitement fiables.
- b) 3 :6 §1 3 : Nous ne rencontrons pas cette disposition
- c) 3 :6 §1 4 : Aucun programme de recherche et développement n'est mis en place.
- d) 3 :6 §1 5 : Nous n'exploitons aucune succursale.
- e) 3 :6 §1 7 : Toutes les normes visées par le Code des Sociétés, sont traitées dans le présent rapport.
- f) 3 :6 §1 8 : Tous les instruments financiers dont use la société, sont pleinement sécurisés. Il en va de même de notre politique de prix.

S.P.R.L. LES PORTES DE LIEGE

B.C.E.: BE 0838.075.545

Rue des Anglais 6A

4430 ANS

3. Rapport spécial (prescrit par les articles 3 :6 §1 6° et 3 :153 du Code des Sociétés) du gérant à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2022.

3.a) Art. 3 :6 §1 6° du Code des Sociétés : justification de l'application des règles comptables de continuité

Nous estimons pouvoir y répondre de manière positive, car :

1. Nos règles d'évaluation en matière d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs circulants, sont suffisamment intensives pour éviter toutes moins-values latentes ou de réalisation de ces actifs.
2. La perte de l'exercice de 2021 n'est pas significative.
3. La société fait face à toutes ses obligations et a le soutien de son actionnaire.

3.b) Art. 3 :153 du Code des sociétés - Poursuite des activités

L'existence d'une perte reportée réduisant l'actif net à un montant inférieur à 25% du capital social nous impose ces justifications légales. Il incombe dès lors à l'A.G. de délibérer sur la poursuite des activités et de fixer les éventuelles mesures de restructuration requises à cet effet.

1. La société dispose d'un soutien financier suffisant pour assurer l'équilibre de son fonds de roulement.
2. La société va générer à partir de 2022 un chiffre d'affaires lui permettant de dégager un cash-flow positif grâce à l'entrée du locataire dans l'immeuble de bureaux construit, fin 2021.

A la lumière de ces éléments positifs, nous prions l'AG de ratifier cette décision de poursuite des activités en l'état.

Nous l'invitons également à approuver nos comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 qui se soldent par une perte de 26.273,65 €.

Fait à Liège, le 15 juin 2022

Pour le gérant,


MOURY PROMOTION **MANAGEMENT**
c/o MOURY Gilles-Olivier
Administrateur

20	15/07/2021	BE 0838.075.545	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21357.00225	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **LES PORTES DE LIEGE**
 Forme juridique: Société à responsabilité limitée
 Adresse: Rue des Anglais, N°: 6A Boîte:
 Code postal: 4430 Commune: Ans
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0838.075.545

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 25-07-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 16-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.3, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0838.075.545		A-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

G4 FINANCE SRL

BE 0720.811.849

Voie de Liège 35

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat: 15-11-2019

Gérant

Représenté directement ou indirectement par:

MOURY Gilles-Olivier

Administrateur

Voie de Liège, 35

4053 Embourg

BELGIQUE

N°	BE 0838.075.545		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	967.269	101.857
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	967.269	101.857
Terrains et constructions		22	1.857	1.857
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	965.412	100.000
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	46.262	76
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.413	76
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	3.413	76
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	42.850	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.013.531	101.933

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.282	-6.132
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		982
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	586	120
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	696	-7.234
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	2.379	219
Charges financières récurrentes		65	2.379	219
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-1.684	-7.452
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-1.684	-7.452
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-1.684	-7.452

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-66.986	-65.302
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.684	-7.452
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-65.302	-57.850
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-66.986	-65.302
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	109.816
8169	865.412	
8179		
8189		
8199	975.228	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	7.959
8279		
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	7.959	
22/27	967.269	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502	2.338	129

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Principal Min. - Max. Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00 20.00 - 100.00
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	10.00 - 10.00 10.00 - 100.00
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	5.00 - 5.00 10.00 - 100.00
+ 4. Installations, machines et outillage *			
+ 5. Matériel roulant *			
+ 6. Matériel de bureau et mobilier* ..			
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..			

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

N°	BE 0838.075.545		A-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0838.075.545		A-cap 6.9
----	-----------------	--	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

3. Rapport spécial (prescrit par les articles 3 :6 §1 6° et 3 :153 du Code des Sociétés) du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2021.

3.a) Art. 3 :6 §1 6° du Code des Sociétés : justification de l'application des règles comptables de continuité

Nous estimons pouvoir y répondre de manière positive, car :

1. Nos règles d'évaluation en matière d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs circulants, sont suffisamment intensives pour éviter toutes moins-values latentes ou de réalisation de ces actifs.

2. La perte de l'exercice de 2020 est très faible.

3. La société fait face à toutes ses obligations et a le soutien de son actionnaire.

3.b) Art. 3 :153 du Code des sociétés - Poursuite des activités

L'existence d'une perte reportée réduisant l'actif net à un montant inférieur à 25% du capital social nous impose ces justifications légales.

Il incombe dès lors à l'A.G. de délibérer sur la poursuite des activités et de fixer les éventuelles mesures de restructuration requises à cet effet.

1. La société dispose d'un soutien financier suffisant pour assurer l'équilibre de son fonds de roulement.

2. Les frais d'exploitation ont été parfaitement maîtrisés au cours de l'exercice social 2019, et ce afin de permettre de limiter la perte de l'exercice.

3. La société va générer à partir de 2021 un chiffre d'affaires lui permettant de dégager un cash-flow positif.

A la lumière de ces éléments positifs, nous prions l'AG de ratifier cette décision de poursuite des activités en l'état.

70	30/10/2020	BE 0838.075.545	12	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20674.00132	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **LES PORTES DE LIEGE**
 Forme juridique: Société à responsabilité limitée
 Adresse: Rue du Moulin N°: 320 Boîte:
 Code postal: 4020 Commune: Liège
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0838.075.545

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 25-07-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 30-06-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019
 Exercice précédent du 01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.1, M 6.1.3, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0838.075.545		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

LEADEO SPRL

BE 0847.923.025

Avenue de Nandrin 18

4130 Esneux

BELGIQUE

Début de mandat: 19-12-2012

Fin de mandat: 15-11-2019

Gérant

Représenté directement ou indirectement par:

FORET Charles Henri

Chaussée Noël Ledouble 66/5

4340 Villers-l'Evêque

BELGIQUE

G4 FINANCE SRL

BE 0720.811.849

Voie de Liège 35

4050 Chaudfontaine

BELGIQUE

Début de mandat: 15-11-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

MOURY Gilles

Voie de Liège 35

4053 Embourg

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>101.857</u>	<u>2.839</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	101.857	2.839
Terrains et constructions		22	1.857	2.839
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	100.000	
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>76</u>	<u>701</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	76	227
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	76	227
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58		474
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	101.933	3.539

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-65.302	-57.850
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-7.452	-10.284
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-57.850	-47.566
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-65.302	-57.850
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXXX	9.816
8169	100.000	
8179		
8189		
8199	109.816	
8259P	XXXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXXX	6.977
8279	982	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	7.959	
22/27	101.857	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

NEANT

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

La dette de 3.086 euros relative au canon emphytéotique de 2012 non réclamé, transférée, en produits exceptionnels lors du présent exercice.

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	A (autres)			
+ 1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 - 20.00	20.00 - 100.00
+ 2. Immobilisations incorporelles	L	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 100.00
+ 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *	L	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 100.00
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*				
+ 7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

NEANT

2. En cours de fabrication - produits finis :

NEANT

3. Marchandises :

N°	BE 0838.075.545		M 6.5
----	-----------------	--	-------

NEANT

4. Immeubles destinés à la vente :

NEANT

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

NEANT

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

NEANT

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0838.075.545	M 6.6
----	-----------------	-------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Rapport spécial (prescrit par les articles 3 :6 §1 6° et 3 :153 du Code des Sociétés) du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2020.

a) Art. 3 :6 §1 6° du Code des Sociétés : justification de l'application des règles comptables de continuité

Nous estimons pouvoir y répondre de manière positive, car :

1. Nos règles d'évaluation en matière d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs circulants, sont suffisamment intensives pour éviter toutes moins-values latentes ou de réalisation de ces actifs.

2. La perte de l'exercice de 2019 a été partiellement apurée par l'avance de fonds complémentaire du gérant.

b) Art. 3 :153 du Code des sociétés - Poursuite des activités

L'existence d'une perte reportée réduisant l'actif net à un montant inférieur à 25% du capital social nous impose ces justifications légales.

Il incombe dès lors à l'A.G. de délibérer sur la poursuite des activités et de fixer les éventuelles mesures de restructuration requises à cet effet.

1. La société dispose d'un soutien financier suffisant pour assurer l'équilibre de son fonds de roulement. En effet, dans l'attente de la réalisation de son objet social, l'actionnaire majoritaire a avancé les fonds nécessaires à l'apurement des charges de la société. C'est ce dernier qui assure l'équilibre du fonds de roulement.

2. Les frais d'exploitation ont été parfaitement maîtrisés au cours de l'exercice social 2019, et ce afin de permettre de limiter la perte de l'exercice. De nombreuses démarches ont été mises en œuvre afin que la société puisse générer à long terme un chiffre d'affaires lui permettant de dégager un cash-flow positif.

À la lumière de ces éléments positifs, nous prions l'AG de ratifier cette décision de poursuite des activités en l'état.

Nous l'invitons également à approuver nos CA arrêtés au 31 décembre 2019 qui se soldent par une perte de 7.452,46 €.

Fait à Liège, le 15 juin 2020
Pour le Conseil d'administration,
SRL G4 FINANCE
c/o MOURY Gilles
Administrateur,